### Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 233605

S D'ENQUETE		Référence co	mmunale: 7939			
es générales	c	Compétence M ou ME	(*): (ME) Munici	pale Etat		
Commune (*) :	Nyon		4			
Lieu-dit :	Place St Martin					
et/ou adresse (*):	Rue Perdtemps 7					
Coordonnées (E / N) (*)	2507610 / 1137546 (coords	onnées moyennes de l'o	uvrage, par exemp	le: 2549170 /	/ 1161250)	4
No de parcelles (*):	DP 1023					
No ECA:						
Note recen, architectural	ž.					V
s (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)					
Propriétaire (*) :						
Nom, Prénom :	COMMUNE DE NYON		Raison soc	iale :	VILLE DE NYON	
Adresse :	Place du Château 3		Tél.:	022 316 4	40 00	
NPA / Localité :	1260 NYON		E-mail:	ville@nyo	on ch	
Promettant acquéreur :	W X					
Nom, Prénom :			Raison soc	iale		8
Adresse :			Tél. :			* 4
NPA / Localité :			E-mail:		Ni ni	3
Droit distinct et permar	ent :					
Nom, Prénom :	ž.	847	Raison soc	iale :		
Adresse :		æ	Tél.:			
NPA / Localité :			E-mail :			
Auteur des plans (*) (pe	rsonne physique selon art. 72 F	RATC)				
Projet nécessitant :	[X] Architecte [ Ingénieu	r [_] Exception art. 10	6 LATC			*
Nom, Prénom :	THIERRY CORNAZ		N° reg. ma	ndataire :	1675	
Profession:	Architecte		5			
Raison sociate :	A CORNAZ ET ASSOCIÉ D'ARCHITECTES	S - BUREAU	E-mail :	bureau@	cornaz-archi.ch	%
Adresse:	16 Rue Neuve		Tél.:	02236138	844	
NPA / Localité :	1260 NYON		Fax:			¥
Nature des travaux prir	cipale (*) (une seule coche	possible)				
[_] Adjonction		☐ Agrandissement			Changement /	nouvelle destination des locaux
[X] Construction nouvelle		Démolition partiel			☐ Démolition tota	
☐ Reconstruction après	démolition	☐ Reconstruction ap	orès incendie		[] Rénovation to	ale
Transformation(s)						
Description de l'ouvrag	e (*) :					
	asse de restaurant sur la pla					

Page 1 / 15

Partic	cularités de la companya de la comp	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
9	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	LI "
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)	Ц
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haïe	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	Ц
14	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	П
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non
L'enq	uéte publique de 30 jours est ouverte du 05, 10 au 03, 11, 2024	

16.05.2024

### S. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

<b>-</b> 20.	Maître de l'ouvrage (*)								
	[] 01 CFF								
	☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports								
	☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF								
	07 Swisscom								
	[] 08 La Poste								
	10 Canton								
	☐ 11 Entreprise de droit	public d'un ca	anton						
	[X] 15 Commune								
			commune (transports publics, gaz, eau, é		.)				
		e (sans les c	aisses de pension et les caisses maladie	s)					
	22 Institution de prévo	yance, caisse	e de pension						
		JVA							
	24 Banque, fond immo		g financière						
	☐ 31 Usine d'électricité p								
	32 Usine à gaz privée								
	33 Chemin de fer prive								
	_		nnes (construction, immobilier)						
	☐ 43 Société de capitaux	-							
	_		nnes (industrie, artisanat, commerce)						
	_	•	ndustrie, artisanat, commerce)						
	[] 61 Particulier et hoirie								
	[ 63 Organisation intern								
	☐ 62 Autre maitre d'ouvr	rage prive (eg	lise, fondation, association, etc.):						
	Nom, Prénom :	VILLE DE N	NON	Raison soc	iale:	VILLE DE NYON			
	Adresse :	Place du Cl	nâteau 3	Tél.:	Tél.: 022 316 40 00				
	NPA / Localité :	1260 NYON	1	E-mail :	ville@nyon.	ch			
21.	Direction des travaux (*	Direction des travaux (*) :							
	Nom, Prénom :	VILLE DE N	IYON	Raison soc	iale :	VILLE DE NYON			
	Adresse :	Place du Cl	nâfeau 3	Tél, :	022 316 40	00			
	NPA / Localité :	1260 NYON	N	E-mail :	ville@nyon.	CII			
						and the second of the second o			
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E						
30.	Genre de construction (*)	:	☐ Bâtiment [X] Ouvrage de génie civ	il, aménagen	nent extérieur				
31.	Type d'ouvrage (*):								
	Approvisionnement en ea	u / énergie	[ ] 11 Alimentation en eau						
		-	☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installa	tions chimiqu	ies				
			[ ] 14 Chauffage à distance	·					
			[ ] 19 Autre						
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères						
			[ ] 23 Autres déchets						
	Infrastructure routière, pa	rking	34 Route, place de stationnement						
			[ ] 35 Parking couvert						
	Autre transport et commu	inication	1 41 Constructions pour chemins de f	er (yc. gare)					
			1 42 Constructions pour les bus et tra	ımway					
			☐ 43 Constructions pour la navigation						
			☐ 45 Constructions pour les communi		ntenne téléph	onie)			
			☐ 49 Autres constructions vouées aux						

16,05.2024

16.05.2024

### Demande de permis de construire (P) - 233605

	Domaila	o do pormie			,					
Supp	pression des barrières architecturales									
<b>-</b> 43.	<ul> <li>La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)</li> <li>Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies</li> </ul>									
Equi	pements, installations									
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribut ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camping.									
Déch	nets de chantier									
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (m faut s'attendre à la présence de polluants danger l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communité.	eux (p. ex. PCB, H	tion inclus) IAP, plomb	dépasse 200 m ou amiante), ui	3 ou, en cas de déconstruction ou transformation n plan d'élimination des déchets, comme prévu pa	ı, s'il ar				
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT	<b>以外</b> 有。								
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.					
60.	Surface totale des parcelles [m²]									
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)									
62.	Surface bâtie [m²] (B)									
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)									
	dont consacrée au logement [m²]									
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)									
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)									
65.	Cube SIA [m³]									
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]									
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	100000	CFC 1 à 5	[CHF]						
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT									
75.	Description du projet (*)									
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logem	ents		Sans logements					
	Nb total de bâtiments transformés									
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâ	âtiment pour chaque	bâtiment)							
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT									
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.					
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture									
81.	Couverts, garages extérieurs									
82.	Places non couvertes									

83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a) Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique) 84.

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fici	ne bâtiment [1]		Section (Section )	
B1	Type de travaux (*) :			
B2	N° de parcelle (*) :			
В3	N° ECA :			
B4	Rue/lieu (*):			
B5	Dénomination du bâtiment :			
В6	Nombre d'entrées avec adresse :			
121900				
	RACTERISTIQUES DU BATIMENT			
B7	Catégorie de bâtiment (*) :			
	Classe :			
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :			
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :			
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pou	ur les activités [m²] ;	
B11	Cube SIA [m³] :			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et d	lemi-niveaux) :		
B13	Nombre total de logements après travaux (*)	):		
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifier	nt-ils le nombre ou la taille	des logements :	
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTE	EME DE CHANEEAGE		
	pour la saisie: <u>lien</u>			THE RESIDENCE AND THE RESIDENC
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de	o obauffago (*)		
D10		; chaunage ( ) .		
	Principal:			
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système	ne de chauffage (*) :		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d	d'eau chaude sanitaire (*) :	:	
	Principal:			
	Secondaire:			
317b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la produc	tion d'eau chaude sanitaire	e (*) :	
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
318	La construction a eu lieu avant le 1er janvier	1991 (date du permis de co	onstruire)	[_] Oui
<b>Ami</b> Pou	ante dans les bâtiments transformés ou dén r tous les cas où la construction a eu lieu avant	nolis (dès le 1er mars 201	11)	
<ul><li>fair</li><li>de</li><li>dé</li><li>(At</li></ul>		peut aussi être dans certain Suisse (FACH) ( <u>lien)</u> at PDF sur <u>la plateforme G</u> it être signé)	es occasions de type	e « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la lis
• joir	ndre à la demande de permis de construire 2 ex	xemplaires papier du rappo		

de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

16.05.2024 Demande de permis de construire (P) = 233695

· AUT	RES INFORMATIONS SU	JR LE BATIME	ENT					
<b>3</b> 9.	a) Façades, toiture	Matériau,	couleur :					
		Mode de c	ouverture, couleu	r:				
	Type de fermeture :	Stores     St	U Volets					
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non end	uit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure à	50 m²		
44.	[] Installations de stock		arbures et autres li	iquides pou	ıvant polluer les eaux, soumise:	s ou non soumises à	autorisation s	péciale selon art. 32 OEau
45	a) Ascenseur, monte-cl	narge :	∐ Electrique	∐ Hydraul	ique			
	b) Rampe/plate-forme a	ajustable :	Electrique	∐ Hydraul	ique			
	c) Contenance du rése	voir d'huile :	litres					
	d) [] Escalier / tapis ro	ulant servant a	au transport de pe	rsonnes				
46.	Raccordement TV/radio	<b>)</b> :	☐ Antenne col	lective	Antenne extérieure	☐ Antenne intéri	eure	
			☐ Parabole		Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE							
Isola	tion thermique (bâtiment	s, serres, loc	aux frigorifiques	)			mpétence	
Isolat	ion thermique					М	ME	
48.	Qh (MJ/m².an):				complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :		Ir	formations	complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou é						f 1	
	b) Demande de déroga			N 014 1	-11-014 200/4			
	Dans tous les cas, joi Pour les bâtiments ne							
	Surface de référence él	nergétique						
	SRE:		In	formations	complémentaires :			
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	u de congélation					EN 6
468.	Serres artisanales ou a	gricoles chauff	ées					EN 7
474.	Halles gonflables							EN 8
Instal	llations techniques du b							75
449.	Installation de refroidiss réfrigérants stables dan	ement, de clin s l'air (HFC), e	natisation ou de pe excepté PACs des	ompe à cha villas et de	aleur (PAC) contenant des fluid es piscines privées	es		75
450.	a) Pompe à chaleur util	sant le sous-s	ol comme source	de chaleur	(sondes)			65A
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines com	me source	de chaleur (pompage)			65B
	c) Pompe à chaleur (air d'eau chaude sanitaire		), à l'intérieur ou à	l'extérieur,	pour le chauffage ou pour la p	roduction		Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supér	ieure à 70 l	kW, ou chauffage à mazout mo	yen ou		
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	ies renouvelables					EN-VD 72
462.	Installation de chauffag	e et/ou d'eau d	chaude sanitaire					EN 3
463.	Installation de ventilatio	n						EN 4
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidific	ation					EN 5
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				$\Box$	EN 9
475.	Résidences secondaire	s						EN 3
Diver	s							
470.	Installation de chauffage	e en plein air						EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt énergétique à s	oumettre à	la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur pub	lic de plus de 100	0 m²				
	- justificatif selon SIA 38	80/4 de la cons	sommation électric	que pour l'é	clairage			EN 12
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électric	que pour la	ventilation et la climatisation			EN 13
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5	GWh ou th	nermique >5 GWh)			EN-VD 15
477.	Demande de dérogation	nà la loi sur l'é	energie ou à son re	èglement d'	application			
	Précisez l'article :							
Vous	trouverez plus de renseigi	nements sur le	es formulaires 'Ene	ergie', sur le	e site de la <mark>DIREN</mark>			

L. 51	TUATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Envir	ronnement		
101.	Situation particulière  Dans un plan cantonal d'affectation  Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1		[X] Oui	∐ Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier) amolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôtætc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.3			66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "horsume à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/M&		
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justi衰症)		Annexe
106 A	. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	∐ Oui	[X] Non 43 - DN
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>quichet cartographique cantal</u> (thème dangers naturels)		
	- Inondations (INO)		
	IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendreur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectaria parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé pre toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGDIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  ☐ Ancienne décharge ☐ Site industriel pollué ☐ Lieu d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110.	Dans une région archéologique		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lasanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)		
Préser	vation du parc locatif		
Travau	ux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués estants		The state of the second second second
112.1			53
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant)avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.		53
	Procédure simplifiée		
112.2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtimet touchée.		53 B
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).		53 B
Logem	ent d'utilité publique		
112.3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du t mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)		54
Bruit	也是我们们的"我们"。 第15章 我们们的"我们们","我们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们们		
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. It OPB (rapport acoustique nécessaire)	Ш	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[]	

#### Demande de permis de construire (P) - 233505 16.05.2024 Protection des eaux Annexes <sub>115</sub>. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36) Projet situé à moins de 20 m de : 116, ☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²) 117. Déversement des eaux météoriques Au cours d'eau, plan d'eau ou au Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210) 118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol Ouvrage d'infiltration [] Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [\_] etc.) 119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité [ ] $\Box$ Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès) 120. Eaux usées Evacuation sans passer par une STEP 121. 122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité 52 123. Raccordement à la fosse à purin Réseaux routier et ferroviaire Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62 124. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci [1]125. 126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire Annexe 127. (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant 128. M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES Locaux occupant des travailleurs 43, 51, 64 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 150. b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la 43, 51, 64 production en série 43, 51, 64 Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 151. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la 51 152. Direction générale de l'emploi et du marché du travail Environnement 64 Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de 153. stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)

			Name and Address of the Association and Associ					
Méta	ux et machines							
158.	Métaux et machines  Aciéries (EIE)  Aluminium (EIE)	☐ Vieux métaux <b>(EII</b> ☐ Métaux non ferreu	•	5			43, 64	
Bois			SHIP SHIP PERSON			Annexes		
159.	Bois et traitement du bo		0'000 t/an de cellulose (EIE)		П	43, 64		
Chim	ie							
160.	Fabriques d'explosif	roliers, phytosanitaires, es et de munitions (EIE) e 5000 m² ou 10'000 t/an)(E	Stockage de plus de	1000 t (EIE)		43, 64		
161.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérum	ues et vétérinaires, pharm ns et de vaccins	nacies et drogueries, fabriques	et commerce en gros de		43, 64		
162.	Produits plastiques ou e	en caoutchouc				43, 64		
Alime	entation							
163.	Produits alimentaires					43		
164.	Produits agro-alimentain	res				43, 64		
Autre	s matériaux							
165.	Arts graphiques		tolla description in the state	A Del III Section 1		43, 64	TO A TO DESIGNATION OF	
166.	Produits pour l'aménage	ement de la maison et du	logement			43, 64		
167.	Produits, appareils, insti	ruments mécaniques et é	lectroniques			43, 64		
168.	Textiles, habillement, cu	ıir				43, 64		
169.	Matériaux de construction	on (ex. peinture, bitume,	oriques, tuiles, isolants, etc.)			43, 64		
	Cimenteries (EIE)	Verreries (plus de 30'0	000 t/an) <b>(EIE)</b>					
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAG	GES, STEP					(Vo
Terras	ssements, dépôts d'exca	vation et décharges						His
200.	Terrassements, excavat couvrant une superficie	ions ou remblais impliqua de plus de 5000 m², mais	ant un mouvement de matériau à inférieur à 50'000 m³	ıx de plus de 5000 m³ ou	П			OL SE
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0	s (temporaires et définitiv 000 mètres linéaires ?	es) sur les sols de plus de 5'00	00 m² ou, pour les		Concept de	e gestion des sols	
201.	Dépôts d'excavation imp	liquant un apport de terre m³ [_] De plus de 500'00	e 0 m³ <b>(EIE)</b>					
202.	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, rés	sidus stabilisés, décharges bio	actives (EIE)				
Installa	ations de collecte, de tri	, de conditionnement, d	le recyclage, de valorisation	, d'incinération ou de trait	lement des	déchets		
203.	Déchetteries ou postes o	de collecte des déchets						PER
204.	Installations de traitemer Inférieur ou égal à 10		rieure à 1000 t/an (EIE)			43		
205.	Déchiqueteurs de voiture	es (EIE)						
206.	Construction ou modifica d'épuration	ition de stations d'épurati	on collectives ou d'équipemen	ts de traitement des boues		51		
Surveil	llance des ouvrages de	retenue						
210.	Ouvrages d'accumulation	n Volume r	naximum d'accumulation > 10	) m³			a con interpretation	0.11
		Retenue	au dessus du terrain naturel					
		Volume o	l'eau permanent m³:					

W 90	A		
O. A	GRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
•250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	П	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	$\Box$	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  Capacité jusqu'à 5000 t/an  Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. EC	DUCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabl	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	ières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354. 355.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE) Stands de tir		
<i>5</i> 55.	L I Stands de tir (cas général) — L I A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

			14	
356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32	•
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique	<b>;</b>
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique	ļ
357,	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille ∐ eau non chauffée			
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11	
	□] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique	
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique	
Loisi	rs, campings, dortoirs			
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64	
359,	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[X]	11, 43, 64	
359bi	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43	
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)			
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe	
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	П		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43	
364.	Campings, caravanings résidentiels		43	
365.	Places de jeux			
D DI	SQUES, DANGERS PARTICULIERS	i, n. ee au		10
i de la constantina		V. S. Park		
100	aérien / Véhicules à moteur			
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe	
401.	<ul> <li>a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)</li> </ul>		Annexe	
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43	
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64	
403.	Places de lavage pour véhicules.		64	
404.	Garages professionnels		43, 64	
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64	
Incen	die, explosion, pollution			
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64	
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63	
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64	
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64	
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64	
Rayon	nement			
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si		Annexe	
	l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7	
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives			
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)			

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
447		П			
417. 418.	Entreprises avec micro-organismes  Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM			Annexe	
	(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)				
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)			Annexe	
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[] n)			
G. AN	NEXES				
90	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait orépond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l sur le site de l'office de la consommation.	des mesures	de		
90,	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dema		Fourni	
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)  Nombre d'exemplaires pour la commune :	M 2	ME 2	2	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2	0 2	0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	2	0	[X]	
	Etablie par : Propriétaire  [] Promettant acquéreur	2	0		
	☐ Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2 2	0		
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0		
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0 0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0		
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	Ц	
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)  Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2	0		

#### **BLOC-NOTES**

- Mandataire:
- Commune :
- CAMAC:

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date

Propriétaire

17 mai 2024

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent

A. CORNAZ + ASSOCIES SARL BUREAU D'ARCHITECTES

1260 NYON

"des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton) Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*): Raison sociale:

Adresse (\*):

N° postal (\*):

**BAGNOUD** 

B-REST SA

Rue Perdtemps 7

1260

E-mail

Localité (\*) :

022 361 15 croixverteny @gmail.com

NYON

Nyon le 17 mai 2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

#### **EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE**

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du O5 10 204 au O3 11 2024

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*): Nico

Tél. (1): 022 316 49 83 Fax

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de sp fp மாற்ற அல்ல ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires. Service du territoire

Sceau et signatures :

Case postale 1112 MC 1260 NYON 1

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

#### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

COMMUNE DE NYON

RAISON SOCIALE:

VILLE DE NYON

Adresse :

Place du Château 3

Tél.:

022 316 40 00

E-mail:

ville@nyon.ch

NPA:

1260

LOCALITE:

NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

THIERRY CORNAZ

RAISON SOCIALE

A.CORNAZ ET ASSOCIÉS - BUREAU D'ARCHITECTES

Adresse:

16 Rue Neuve

Tél.:

0223613844

E-mail:

bureau@cornaz-archi.ch

NPA:

1260

LOCALITE :

NYON